

KAIRA LOORO

CONCOURS D'ARCHITECTURE ÉCOLE PRIMAIRE

1° PRIX

5.000€ - STAGE - CONSTRUCTION

PRIX INTERNSHIP chez

KENGO KUMA & ASSOCIATES, Japan

SBGA | BLENGINI GHIRARDELLI, Italie

EMBT ARCHITECTS, Espagne

JURY DU CONCOURS

KENGO KUMA (KKA)

BENEDETTA TAGLIABUE (EMBT)

AGOSTINO GHIRARDELLI (SBGA)

MANUEL AIRES MATEUS (AMA)

RAUL PANTALEO (TAM)

MPHETHI MOROJELE (MMA)

EMMANUELLE MOUREAUX

SAAD EL KABBAJ

DRISS KETTANI

MOHAMED AMINE SIANA

ÉCOLE PRIMAIRE

Introduction	3
Éducation et développement	4
Encadrement du projet	11
Le système scolaire	14
Le projet : la nouvelle école primaire	18
Les Prix	21
Jury	22
Inscription	25
Calendrier	25
Les documents à soumettre	26
Critère d'évaluation	27
FAQ	27
Le concours Kaira Looro	28
Balouo Salo	32
Règlement	36
Les partenaires	40



INTRODUCTION

Le droit à l'éducation est l'un des droits fondamentaux et inaliénables d'un individu, ainsi qu'un principe inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Et pourtant, pour plus de 600 millions d'enfants dans le monde, ce droit n'est pas garanti en raison des conditions de fragilité économique, politique et sanitaire, des conflits, des catastrophes naturelles, des stéréotypes ou préjugés socioculturels. En Afrique subsaharienne, une bonne partie des écoles n'est pas en mesure d'offrir des services capables de protéger l'élève, de le sécuriser et de favoriser le développement de son potentiel.

Sans une éducation de qualité, les enfants ne seront pas en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour affronter les problèmes du quotidien et de trouver un emploi pour les rendre autonomes. De ce fait, ils ne seront pas en mesure de participer aux décisions qui les concernent, mettant ainsi en danger leur propre avenir. Nous sommes à la recherche d'un nouveau modèle d'école qui soit capable de protéger et favoriser le développement du potentiel de chaque enfant !

ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT

L'éducation est essentielle pour améliorer la vie des individus et des communautés et constitue l'outil nécessaire pour les rendre autosuffisants. Avec le programme 2030 des Nations Unies, l'un des principaux objectifs est en effet de permettre à tous les enfants de bénéficier d'une éducation de qualité. Ces dernières années, nous avons obtenu des résultats remarquables au niveau mondial en ce qui concerne l'éducation dans les écoles. Le niveau de base en matière d'alphabétisation s'est amélioré de façon significative et l'égalité garçons-filles a été atteinte dans l'enseignement primaire. Cependant, peu de pays ont obtenu ce résultat à tous les niveaux éducatifs. Jusqu'à ce jour, les actions sont insuffisantes, puisque des millions d'enfants dans le monde ne bénéficient pas du droit à l'éducation.

Même si dans les pays en développement, l'inscription dans les écoles atteint les 91 %, 57 millions d'enfants n'en bénéficient toujours pas et plus de la moitié vit en Afrique subsaharienne. L'absence de matériels didactiques adéquats ou d'infrastructures compatibles au besoin grandissant ne fait qu'aggraver la situation.

Cependant, on constate dans d'autres situations que de nombreux écoliers arrivent en classe affamés, malades ou épuisés par le travail infantile ou les tâches ménagères et souvent, les infrastructures scolaires ne sont pas équipées pour apporter une aide alimentaire ou sanitaire. La majorité des écoles d'Afrique subsaharienne n'ont pas de toilettes, vestiaires ou cantines et l'infrastructure scolaire est réduite à une succession de murs et classes, souvent en blocs de béton. Il est difficile dans un tel environnement de stimuler le psychisme des

élèves et de développer leur plein potentiel ainsi que de protéger leur droit à l'éducation, à la vie et à la santé.

L'éducation est l'outil essentiel pour acquérir ces compétences analytiques, techniques, organisationnelles et décisionnelles, ainsi que pour renforcer la confiance en soi et la détermination, nécessaires à la prise de décisions importantes dans la vie, en pleine conscience et connaissance de cause. Un adulte qui n'a pas été scolarisé risque de ne pas être capable de comprendre et donc de résoudre les situations du quotidien avec certaines répercussions pouvant affecter la santé, l'économie et le futur des familles ainsi que de toute la communauté.

Notes :

Des documents et rapports détaillés sur le sujet sont disponibles pour les participants.

Ressources :

<https://www.unicef.org/>
<https://www.globalgoals.org>
<https://unric.org>
<https://unstats.un.org>
<http://www.education2030-africa.org/>

91
POUR CENT

La scolarisation dans l'enseignement primaire dans les pays en développement a atteint 91 %.

57
MILLIONS

Aujourd'hui, 57 millions d'enfants d'âge scolaire restent sans école, dont plus de la moitié en Afrique subsaharienne.

1
SUR 4

Dans les pays en développement, une fille sur quatre ne va pas à l'école.

50
POUR CENT

Environ la moitié de tous les enfants qui ne vont pas à l'école primaire vivent dans une zone touchée par un conflit.

103
MILLIONS

103 millions de jeunes dans le monde manquent de compétences de base en alphabétisation et plus de 60 % d'entre eux sont des femmes.

6
SUR 10

6 enfants et adolescents sur 10 n'atteignent pas un niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques.

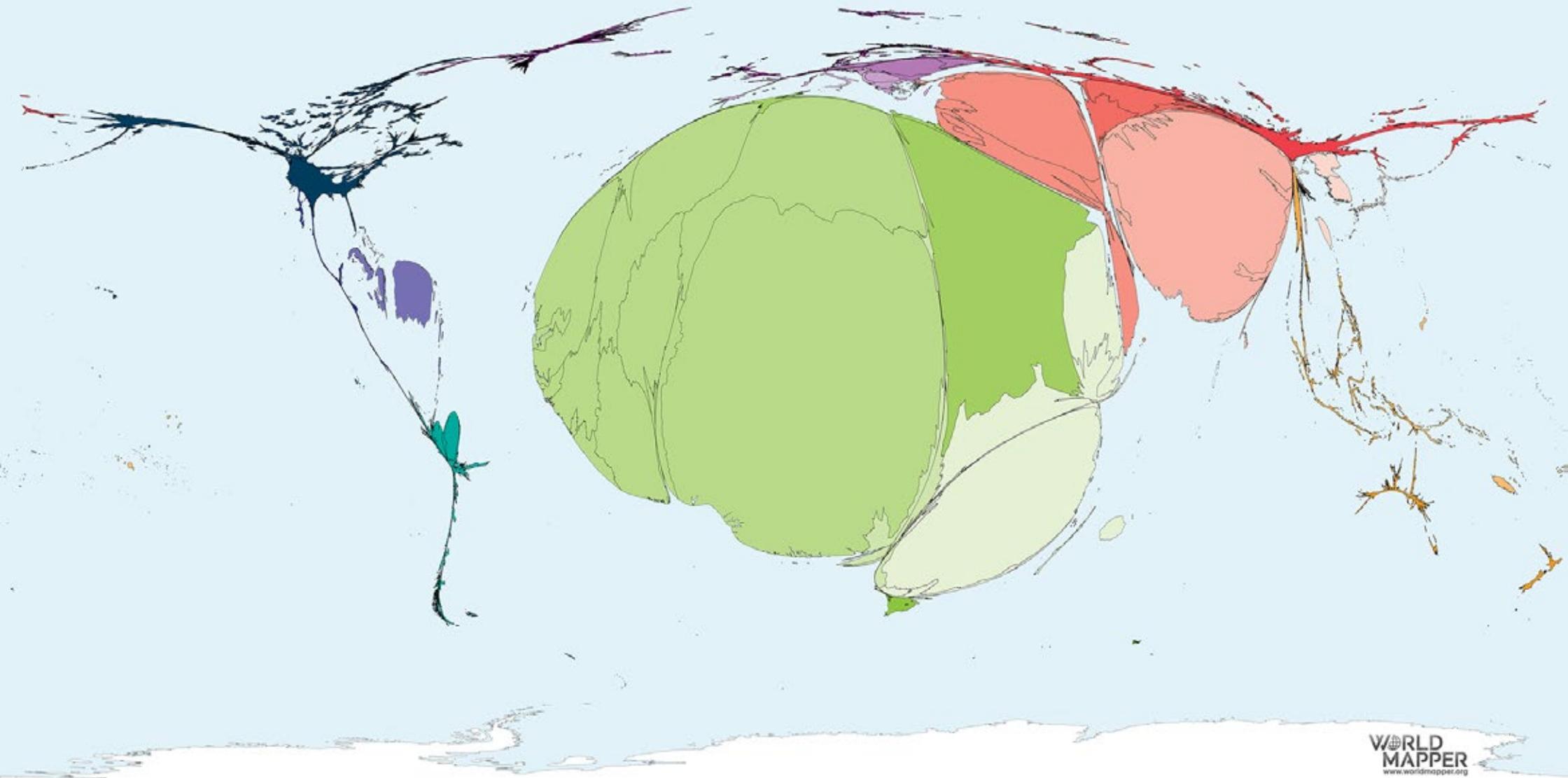


Aperçu global

Ne pas fréquenter les écoles élémentaires

La taille du territoire est proportionnelle à la population scolarisable (de 5 à 10 ans) qui ne fréquente pas l'enseignement primaire. Le Nigeria, le Pakistan et le Soudan sont en tête de liste des territoires avec le plus grand nombre d'enfants non scolarisés dans l'enseignement

primaire. Le taux le plus élevé d'enfants âgés de 5 à 10 ans qui ne fréquentent pas l'école primaire se trouve en Érythrée, où seulement environ un enfant sur deux est scolarisé, suivi de Djibouti et du Soudan avec 66 et 70 % respectivement.

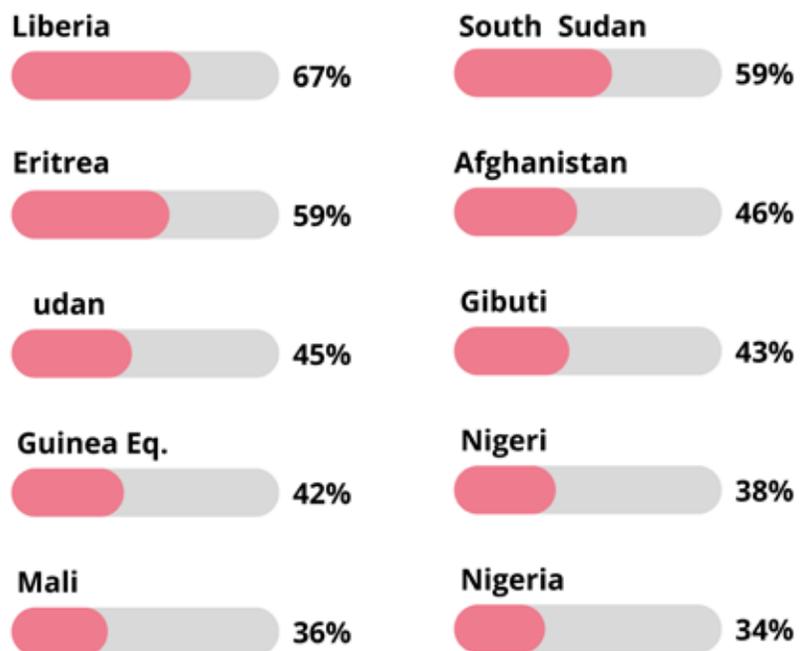


800 MILLIONS
ENFANTS DANS LE MONDE
FRÉQUENTENT DES ÉCOLES PRIVÉES
DE CONDITIONS HYGIENIQUE
ET SANITAIRE SUFFISANTES



Classement des 10 pays où l'éducation est violée

La liste est dominée par le continent africain en raison de nombreuses guerres et de la pauvreté généralisée dans l'ambiente rurale. Dans les pays où il y a des guerres, les enfants non éduqués sont plus susceptibles d'être recrutés comme enfants soldats et dans les pays pauvres d'être employés dans le travail des enfants.



Source: Unicef

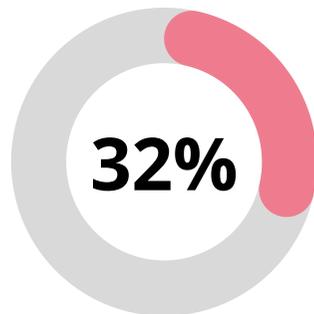


Child labor



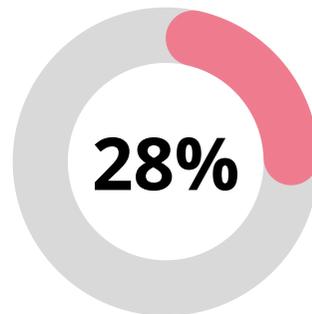
Un tiers des écoles dans le monde ne disposent pas des services de base

Les écoles sans boire de l'eau



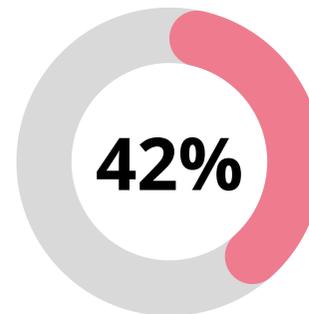
Impact sur **546 millions** des enfants

Les écoles sans salles de bain



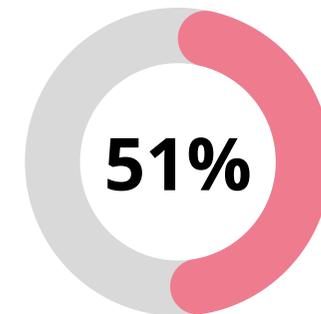
Impact sur **539 millions** des enfants

Les écoles sans les puits



Impact sur **802 millions** des enfants

Couverture des toilettes en Afrique sub-saharienne

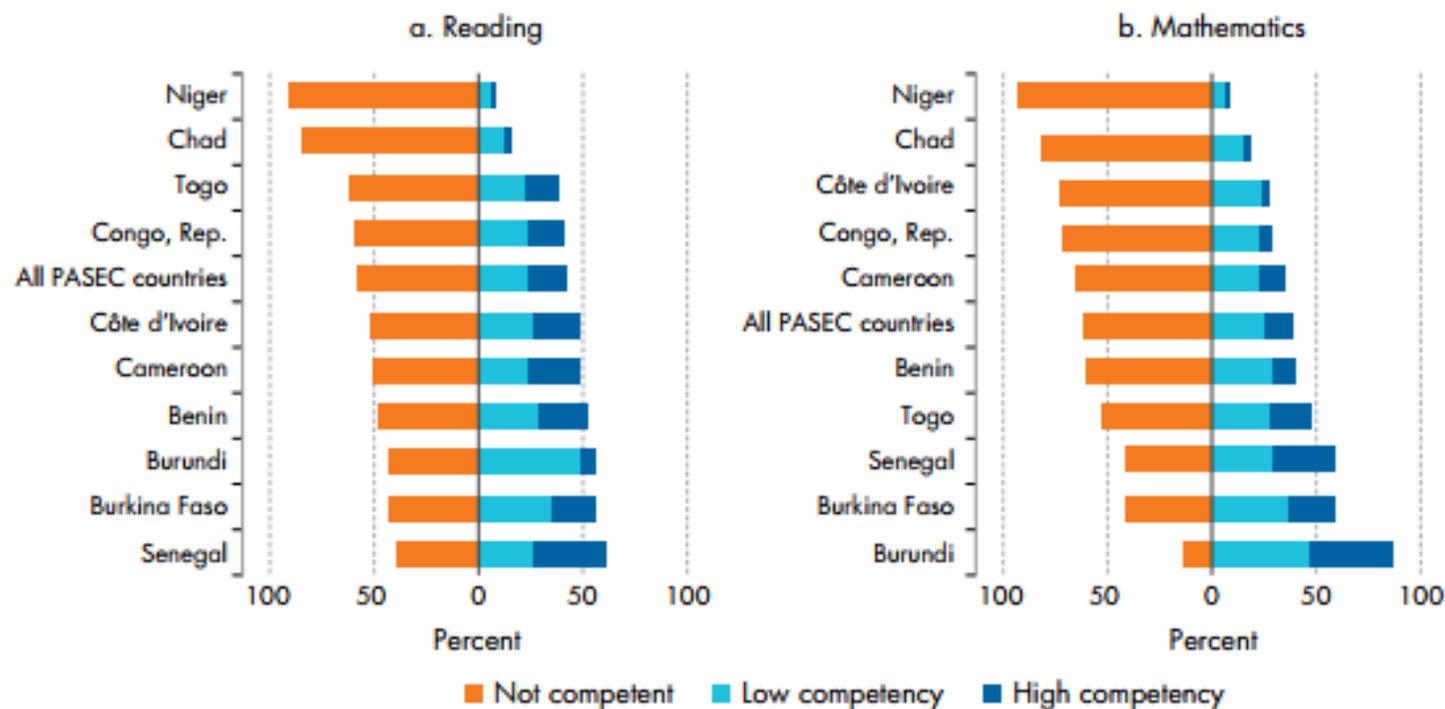


Impact sur **450 millions** des enfants

Pourcentage d'étudiants en Afrique de l'Ouest et du Centre avec un maîtrise insuffisante en lecture ou mathématiques

En raison du manque d'infrastructures et de matériel scolaire, de l'instabilité politique et économique et d'une pénurie de personnel, de nombreux élèves, en particulier en Afrique subsaharienne, n'ac-

quièrent pas suffisamment de compétences en littératie et en mathématiques, avec des conséquences qui affectent le travail et la vie privée.



Source: World Development Report (WDR)

ENCADREMENT

Contexte national

Le projet de l'école primaire devra être pensé pour les zones rurales du sud du Sénégal. Ce pays d'Afrique subsaharienne occidentale est bordé par l'océan Atlantique, la Mauritanie, le Mali, la Gambie et la Guinée.

La population du pays est de presque 18 millions de personnes, concentrée principalement dans les grands centres urbains et dans la capitale, Dakar. Le territoire, pour la plupart plat, s'étend sur environ 200 000 km², sur la gauche hydrographique du fleuve du même nom et sur les bassins hydrographiques de quelques fleuves plus petits, tels que le Gambie et le Casamance au Sud, où se développent les lagunes.

Le territoire s'étend également dans ce qu'on appelle le « Sahel » : la zone de transition entre les régions arides du Sahara et celles humides de l'Afrique guinéenne.

La population se concentre là où les conditions environnementales sont les meilleures, le long de la bande côtière et dans l'arrière-pays immédiat. Alors qu'en région centrale, majoritairement aride et semi-aride, la population est plus éparse, avec une concentration le long des fleuves où l'accès à l'eau est plus important.

La capitale compte environ 2,6 millions d'habitants et contient une grande partie de la population urbaine du pays. Les autres centres

urbains d'importance nationale ont une population moins grande (100 000 - 200 000 habitants). La population sénégalaise comprend de nombreux groupes ethniques avec une majorité de Wolofs, environ 43 %. On retrouve d'autres groupes ethniques très répandus tels que les Sérères, les Peuls, les Malinkés, les Manjaques, les Mancagnes, les Diolas et les Balantes. Le sud du pays abrite une grande variété de cultures alors qu'au Nord, on retrouve principalement les Wolofs et les Sérères. Le Wolof est la langue la plus parlée, bien que le français soit la langue officielle.

En ce qui concerne la religion, environ 95 % de la population est musulmane sunnite, 4 % chrétienne et 1 % animiste.

Le climat est tropical, avec une longue saison hivernale sèche et une saison estivale humide dont la durée augmente du Nord (environ 3 mois) au Sud (6 à 7 mois). D'un point de vue géomorphologique, le pays a un sol majoritairement latéritique-sableux alors qu'à proximité des vallées fluviales, le sol est argilo-sableux et argilo-limoneux. On cultive le riz dans ces régions.

La saison sèche (de décembre à avril) est dominée par un vent chaud et sec, appelé l'harmattan. Les précipitations annuelles peuvent varier considérablement entre le nord et le sud (600 mm à Dakar, contre 1 200 mm au sud). Les températures les plus élevées sont enregistrées à l'intérieur des terres où l'on peut atteindre les 48° C à Tambacounda.

Dans les autres régions, les températures moyennes varient entre 18° C et 40° C en fonction de la saison. Au nord, le climat est désertique et chaud, au centre, on retrouve un climat semi-aride chaud et au sud, le climat est tropical.

Sur le plan économique, le Sénégal apparaît comme l'une des nations les moins fragiles d'Afrique, avec un bon niveau de développement des secteurs de l'industrie et des services, toutefois principalement concentrés autour de la capitale. L'agriculture, quant à elle, est le principal secteur, puisqu'il emploie la majorité de la population, notamment dans les zones rurales où le taux d'urbanisation est inférieur à 10 %.

Le sud du Sénégal

Le sud, outre l'enclave de Gambie, est appelé Casamance, en raison du fleuve du même nom et se divise en trois régions administratives : Ziguinchor, Sédhiou et Kolda, pour un total de 1,5 million d'habitants environ.

C'est l'une des zones les moins développées du pays, avec un taux moyen d'urbanisation dans les zones rurales de 8 % et un taux de pauvreté moyenne d'environ 90 %. Cette zone essentiellement agricole et les villages ruraux comptent en moyenne 1 500 habitants. Les principaux chefs-lieux comptent 200 000 habitants à Ziguinchor, 65 000 à Kolda et 30 000 à Sédhiou.

Dans les zones rurales de Casamance, la qualité de vie fait partie des plus mauvaises du pays, à cause du manque de développement, de

l'absence de ressources et d'infrastructures et des changements climatiques qui ont de lourdes conséquences sur les activités agro-pastorales, principales sources d'autosuffisance. Ici, la pauvreté atteint des sommets, avec 97 % de la population touchée. 88 % des familles n'ont pas accès à l'eau potable, 60 % de la population vit dans des logements sans électricité, 98 % des logements n'ont pas de système d'égouts et 60 % des enfants arrêtent l'école avant le lycée.

Le terrain idéal

Le projet d'école primaire n'a pas de terrain déterminé. L'architecture de ce projet peut être envisagée dans n'importe quelle zone du sud du pays. Il faut cependant exclure les centres urbains et chefs-lieux des régions. Par conséquent, aucun encadrement des participants n'est requis. Ils peuvent chercher le terrain adéquat dans n'importe quel village, en fonction des caractéristiques définies dans l'appel à candidatures.



Africa / Senegal



Landscape in a valley



Mosque in rural area



Streets in rural areas

LE SYSTÈME SCOLAIRE

L'école est obligatoire dans le pays pour tous les enfants qui ont entre six et dix ans. Le système éducatif sénégalais prévoit l'enseignement préscolaire, primaire, moyen, secondaire général, la formation technique et professionnelle, et l'enseignement supérieur.

À chacun de ces niveaux et en parallèle de l'enseignement public, il existe aussi l'enseignement privé qui, depuis ces dernières années, s'est davantage diversifié et développé.

Dans l'enseignement préscolaire (de 3 à 5 ans), les écoles maternelles et les classes des tout-petits sont plus répandues et sont souvent privées. On retrouve ces établissements principalement dans les zones urbaines et les villes majeures. Dakar regroupe 32 % des établissements de l'ensemble du pays. Alors que dans les régions plus défavorisées du sud et à l'extrême ouest, le nombre moyen d'établissements représente 2 à 3 % sur celui de l'ensemble du pays. 40 % des élèves de ces établissements vivent dans un environnement rural et de ce fait souffrent de difficultés d'ordre hygiénique, sanitaire et économique.

L'enseignement primaire est le plus demandé dans le pays et concerne les enfants âgés de 6 à 11 ans. Le cycle d'études se divise en six années :

1re phase : cours initiaux (CI) et cours préparatoire (CP) ;

2e phase : cours élémentaire de première année (CE1) et cours éléme-

ntaire de deuxième année (CE2) ;

3e phase : cours moyen de première année (CM1) et cours moyen de deuxième année (CM2).

À la fin du cycle d'études élémentaires, l'élève passe un examen et obtient le Certificat de fin d'études élémentaires (CFEE).

On compte dans le pays presque 10 000 établissements dont 15 % d'établissements privés. 30 % des établissements se situent dans la capitale.

Le taux moyen d'inscription est actuellement de 86 %. Le taux de réussite au CFEE est le plus élevé à Dakar (64 %) et le plus faible à Diourbel (48 %). Cette distinction s'explique par les mauvaises conditions socio-économiques des zones rurales. En ce sens, les enfants qui sont dans l'enseignement primaire et qui décident d'arrêter l'école ont plus de risque de retomber dans l'analphabétisme.

Dans les zones rurales et périphériques, ces mêmes établissements sont souvent inadéquats pour garantir une protection d'ordre hygiénique et sanitaire des élèves et pour apporter les meilleures conditions psychophysiques nécessaires à l'apprentissage. En effet, seulement 70 % des écoles disposent de toilettes et de points d'eau (Dakar en tête avec 90 % et Kédougou avec le pourcentage minimum, 35 %), 30 % ont l'électricité (Dakar : 90 % contre Sédhiou, 12 %) et 50 % ont un mur d'enceinte (Dakar : 93 %, et Kolda : 20 %).

Après l'obtention du CFEE, l'élève peut poursuivre ses études dans l'enseignement moyen et obtenir le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) qui permet de passer ensuite aux études secondaires pour obtenir le Baccalauréat.

On compte dans le pays environ 2 500 établissements d'enseignement moyen et 1 000 d'enseignement secondaire. Lors du passage entre l'école primaire et le collège, le taux d'abandon se situe entre 35 % (Dakar) et 60 % (Sédhiou). En moyenne, 60 % des élèves qui finissent le collège s'inscrivent au secondaire qui est divisé en deux : l'enseignement général et la formation technique et professionnelle. Le taux de réussite des examens est le plus élevé à Louga (42 %) et le plus bas à Sédhiou (26 %)

Les écoles dans les zones rurales

Dans les zones rurales et au sud du Sénégal, les écoles primaires sont construites en briques, créées sur place à partir de sable et de ciment ou encore en briques de terre crue pour les zones les plus défavorisées. L'architecture se développe normalement sur un seul volume composé d'une succession de classes disposées en parallèle et ayant toutes une sortie sur l'extérieur. Les toits sont principalement composés de tôles sans aucune isolation. Les fenêtres sont souvent fabriquées localement en fer ou dotées de cadres en bois et en tôle. Le sol, s'il existe, est une chape de sable et ciment.

Nombre de ces écoles restent inachevées, briques apparentes. La finition, quand elle existe, est faite de sable et de ciment et rarement peinte avec des peintures à l'huile.

Très peu d'écoles bénéficient du raccordement au réseau d'eau et

cela reste très rare dans les zones rurales. L'eau est parfois récupérée dans des bidons à partir de puits près de l'école, ou bien dans des puits communautaires à proximité, dont l'eau est souvent contaminée.

Les toilettes, en l'absence de système d'égouts, sont souvent des fosses creusées dans le sol à quelques dizaines de mètres des classes.

Toutes les classes ne disposent pas d'un espace pour la direction. Au collège, les écoles disposent de 2 à 3 classes pouvant accueillir 40 à 80 élèves.

De nombreuses écoles sont surchargées et les communautés locales s'efforcent d'installer des salles de classe temporaires faites de tôle, de chaume de millet ou de bambou avec un toit en tôle ou en paille. Ces classes, bien que temporaires, deviennent permanentes en l'absence de ressources pour construire de nouvelles classes en briques.

Pour finir, il n'y a pas de cours couvertes, de salles de travail, d'auditoriums, de cantines ou d'infirmières.

Les participants recevront des photos des écoles des zones rurales actuelles.

Notes :

Situation Économique et Sociale du Sénégal, Agence nationale Statistique du Sénégal
Ministère de l'Éducation nationale du Sénégal



An unfinished school



Interior of a temporary classroom



School in a rural area



Interior of an elementary school



Extension of a school with temporary classes



School in precarious conditions

LE PROJET : LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE

L'objectif du concours est de sélectionner un modèle architectural d'école primaire capable de relever le niveau d'éducation des mineurs, de garantir le droit à l'éducation et à la santé et de mettre en place toutes les conditions psychophysiques et sanitaires nécessaires au développement du potentiel de chacun. L'établissement ne se limiterait pas uniquement aux cours scolaires, mais pourrait accueillir des activités pluridisciplinaires, autrement dit un lieu qui serait non seulement une école mais qui constituerait aussi une communauté. À travers l'architecture, les formes et les couleurs, l'objectif est de créer un modèle qui inspire confiance aux élèves, à la communauté et aux autorités, un lieu à l'identité unique et symbolique, mais aussi simple, dans lequel chaque enfant peut se reconnaître et commencer à construire son avenir.

Le projet devra être réalisable dans un contexte humanitaire et en autoconstruction, c'est-à-dire sans personnel qualifié et avec la participation directe de la communauté locale, il devra donc répondre à certaines exigences de construction, à savoir :

- être facilement constructible au moyen de technologies durables et adaptables à l'autoconstruction, qui par conséquent, ne nécessitent pas de lourds moyens et d'équipements complexes ;
- utiliser des matériaux naturels et/ou issus du recyclage, disponibles sur place pour ainsi limiter l'impact économique et environnemental et pour dégager une rentabilité sur le territoire ;
- être intégré dans un environnement rural.

La structure devra comporter les zones ou les environnements suivants, développés dans un ou plusieurs organismes selon l'idée du concurrent :

1. Les classes. Il faudra prévoir six classes avec une moyenne de 25 élèves pour chacune.
2. Les bureaux. Il faudra prévoir des bureaux pour la direction ainsi qu'une salle de réunions pour le corps enseignant.
3. Une salle de travail. Il faudra prévoir une salle polyvalente pour organiser des activités récréatives et des ateliers pour les élèves.
4. Une infirmerie. Il devra y avoir un espace pour traiter les blessures ou maladies des élèves.
5. Une cantine. Un espace devra être dédié à la préparation et à la distribution de repas pour les élèves défavorisés.
6. Une salle de stockage. Il faudra prévoir une salle de stockage pour le matériel et les équipements scolaires.
7. Des toilettes. Il faudra prévoir des installations sanitaires pour les étudiants et le personnel de l'école.

L'architecture devra respecter les caractéristiques suivantes :

- Avoir une superficie intérieure maximale de 650 m² pour les zones ci-dessus ;
- Être de plain-pied uniquement (ground floor) ; Par conséquent, ne pas présenter d'étages;

- Avoir un coût total des matériaux de construction (terre, ciment, bois, etc.) ne dépassant pas 70 000 € ;
- Privilégier l'utilisation de matériaux naturels disponibles sur place, de déchets et de matériaux recyclés ;
- Promouvoir les technologies de construction durables et respectueuses de l'environnement ;
- Être facilement réalisable en autoconstruction, avec un personnel non qualifié et sans l'utilisation de moyens lourds ;
- La conception d'installations électriques, d'eau et de mobilier n'est pas requise ;

- L'encadrement territorial n'est pas requis ;
- La conception des zones environnantes et du mobilier urbain n'est pas requise.

Les participants recevront (après inscription) des documents supplémentaires nécessaires au développement du projet :

- Fiches, prix et photos des principaux matériaux ;
- Photos des écoles et logements dans un environnement rural ;
- Mises en page des documents à soumettre.



Entry to the school

LE DROIT À L'ÉDUCATION c'est un droit humain fondamental



Indoor of a classroom in senegalese rural school

LES PRIX

1er PRIX

5.000 €

Construction

Stage chez Kengo Kuma, Japon

Partage avec des partenaires

Expositions et articles

Publication du volume officiel

Certificat

2e PRIX

2.000 €

Stage chez Mario Cucinella Architects, Italie

Partage avec des partenaires

Expositions et articles

Publication du volume officiel

Certificat

3e PRIX

1000 €

Stage chez SBGA Blengini Ghirardelli, Italie

Partage avec des partenaires

Expositions et articles

Publication du volume officiel

Certificat

2 MENTIONS HONORABLES

Partage avec des partenaires

Publication du volume officiel

Certificat

5 MENTIONS SPÉCIALES

Partage avec des partenaires

Publication du volume officiel

Certificat

20 FINALISTES

20 TOP 50

Partage avec des partenaires

Publication du volume officiel

Certificat

Tous les projets récompensés recevront un certificat numérique et seront publiés dans le livre officiel du concours, présenté et discuté dans les institutions et autorités nationales et internationales ; transmis aux magazines et aux portails d'architecture ; exposés dans des événements, des foires et des séminaires. Les modalités de décaissement des prix sont définies dans le règlement.

JURY



Kengo Kuma

Kengo Kuma & Associates
Japon

Kengo Kuma est né en 1954. Il a fondé Kengo Kuma & Associates (KCAA) en 1990. Professeur émérite à l'Université de Tokyo après avoir enseigné à l'Université Keio et à l'Université de Tokyo. Des projets KCAA sont actuellement en cours dans plus de 30 pays. Il est considéré comme l'un des architectes contemporains les plus influents, universellement reconnu pour son approche durable et dédié au respect de l'environnement et de la tradition.



Benedetta Tagliabue

Benedetta Tagliabue – EMBT Architects
Espagne

Benedetta Tagliabue a étudié l'architecture à l'Institut d'architecture de Venise (IUAV) et est actuellement directrice du cabinet d'architecture international Miralles Tagliabue EMBT, fondé en 1994 en collaboration avec Enric Miralles, basé à Barcelone, Shanghai et Paris. Parmi ses projets les plus importants figurent le Parlement écossais à Édimbourg, le Diagonal MarPark, le marché de Santa Caterina à Barcelone.



Agostino Ghirardelli

SBGA | Blengini Ghirardelli
Italie

Agostino Ghirardelli est diplômé en architecture de l'Université de Gênes en 1999. Il a collaboré et a été partenaire de plusieurs cabinets internationaux, a travaillé à New York et à Paris et a supervisé des chantiers de construction dans le monde entier. Elle gère des projets complexes d'urbanisme et de régénération. En tant que l'un des membres fondateurs de la SBGA, Blengini Ghirardelli est souvent invité à des conférences et ateliers nationaux et internationaux.

JURY



Manuel Aires Mateus

Aires Mateus
Portugal

Manuel Aires Mateus est né à Lisbonne en 1963. Il est diplômé de la Faculdade de Arquitectura de Lisboa (1986) et collabore avec Francisco Aires Mateus, tous deux ayant fondé le studio Aires Mateus en 1988. Dans l'enseignement, il a collaboré avec plusieurs universités depuis 1986., comme la Harvard Graduate School of Design, le College of Architecture, Art and Planning de l'Université Cornell, l'Oslo Architecture School.



Raul Pantaleo

TAM Associati
Italy

Raoul Pantaleo s'occupe de la pratique de la communication sociale et de la conception graphique pour diverses administrations publiques et organisations à but non lucratif. Raul Pantaleo est l'un des co-fondateurs du « studio TAMassociati », un studio spécialisé dans les projets à vocation sociale dans des domaines critiques. Parmi les principales récompenses reçues : le LafargeHolcim Awards Acknowledgment (2017), le Aga Khan Award (2013), le Zumtobel Group Award (2014)



Mphethe Morojele

Mpheti Morojele Architects
Afrique du Sud

Mphethi Morojele est propriétaire et fondateur de MMA Design Studio, un studio d'architecture et de design primé basé à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le studio a collaboré à la production de certains des projets les plus emblématiques et culturellement importants d'Afrique du Sud et continue d'étendre son portefeuille à travers le continent avec des projets en Éthiopie, en Ouganda, au Botswana, au Mozambique, au Lesotho et au Burundi.

JURY



Emmanuelle Moureaux

Japon

Emmanuelle Moureaux est une architecte et artiste française vivant à Tokyo. Elle est la fondatrice et directrice de « emmanuelle moureaux architecture + design » à Tokyo. Professeur associé à l'Université d'art et de design de Tohoku depuis 2008, le laboratoire d'Emmanuelle explore les possibilités de la couleur à travers un projet qu'elle a appelé 100 colors lab.



Saad El Kabbaj

Maroc

Né en 1978 à Casablanca, Saad El Kabbaj a étudié à l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, au Maroc, dont il sort diplômé en 2003. Au cours de ses études il a eu quelques expériences à l'étranger (Grèce, Tunisie et Egypte). Il a ouvert son studio à Casablanca en 2005 et travaille sur un large éventail de projets. Il enseigne actuellement à l'Université UIR de Rabat.



Driss Kettani

Maroc

Né en 1978 à Fès, Driss Kettani étudie à l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat au Maroc, dont il sort diplômé en 2003. Il passe son enfance en Côte d'Ivoire avant de venir au Maroc en 1996. Après quelques collaborations, il ouvre son studio à Casablanca en 2005, travaillant sur des projets de logements, de bureaux et de design. Il enseigne actuellement à l'Université Mohammed VI Polytechnique.



Mohamed Amine Siana

Maroc

Né en 1979 à Casablanca, Mohamed Amine SIANA est diplômé de l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat au Maroc en 2004. Il a collaboré avec plusieurs architectes depuis 2000 et a eu quelques expériences à l'étranger avant d'ouvrir son propre studio à Casablanca en 2005. Il travaille dans différents types de projets : intérieur, logement, sanitaire, design. Il enseigne actuellement à l'Université UIR de Rabat.

INSCRIPTION

Les participants peuvent s'inscrire individuellement ou en équipe de 5 personnes maximum. Au moins un des membres doit avoir moins de 35 ans (au moment de l'inscription). Les frais d'inscription dépendent du moment où l'inscription est effectuée, comme indiqué ci-dessous :

Inscription anticipée : 60 €/équipe

Inscription normale : 90 €/équipe

Inscription tardive : 120 €/équipe

Le processus d'inscription est présenté ci-dessous :

1. rendez-vous sur l'espace « inscription » sur le site du concours ;
2. remplissez les champs obligatoires, inscrivez l'équipe et réglez les frais de participation par carte de crédit ou de débit, ou PayPal ;
3. à la fin du processus d'inscription, le chef d'équipe recevra un courriel d'inscription réussie contenant le code d'identification de l'équipe qui est à utiliser pour participer au concours, les téléchargements, et le lien pour télécharger le projet avant la date limite.

Instructions : si vous ne recevez pas de courriel de confirmation dans un délai de 2 jours suivant l'inscription, vérifiez vos courriers indésirables et vérifiez que l'adresse électronique info@kairalooro.com ne figure pas dans vos adresses bloquées ou vos courriers indésirables. Nous vous conseillons de vous inscrire et d'envoyer vos projets suffisamment tôt. En vous inscrivant, vous confirmez avoir accepté le règlement du concours.

CALENDRIER ET DÉLAIS

Inscription

Inscription « anticipée » du 13/01/2023 au 28/02/2023 (23 h 59 UTC+0)

Inscription « normale » du 01/03/2023 au 9/04/2023 (23 h 59 UTC+0)

Inscription « tardive » du 10/04/2023 au 15/05/2023 (23 h 59 UTC+0)

Date limite de soumission du projet | 11/06/2023 (23 h 59 UTC + 0)

Évaluation du jury | du 25/06/2023 au 01/07/2023

Publication des résultats | 10/07/2023

Remarques :

Le fait que l'inscription puisse être « anticipée », « normale » ou « tardive » n'a aucun impact sur la date de livraison du projet, qui est non modifiable.

Allez sur le site www.kairalooro.com pour accéder au formulaire d'inscription

LES DOCUMENTS À SOUMETTRE

Tous les participants doivent envoyer leurs propositions avec les documents suivants :

• **n. 1 tableau A1** : le projet doit être présenté et illustré avec un texte et des images.

Caractéristiques : dimensions de 841 x 594 mm (A1), format PDF, 300 ppp, taille maximale 30 Mo, en anglais, format paysage.

Nom du fichier : A1_TeamID

Voici ce qui doit apparaître dans le tableau :

- a. concept du projet ;
- b. dessins graphiques (plans, sections, brochures, plans de construction), échelle et type suffisants pour décrire le projet ;
- c. vues 3D (rendus, croquis, ou photos de modèles).

• **n. 1 rapport** : un document texte (en anglais) contenant une description écrite du projet.

Caractéristiques : anglais uniquement, A4 au format PDF. L'utilisation d'images dans le rapport n'est pas autorisée.

Nom du fichier : A4_TeamID

Voici ce que doit résumer le rapport :

- a. Concept du projet (600 mots maximum)
- b. Matériaux utilisés (300 mots maximum)
- c. Processus d'assemblage/de construction (300 mots maximum)

d. Estimation du coût des matériaux (tableau)

• **n. 1 couverture** : une image (rendu, croquis, ou photo du modèle) sans texte, à utiliser en tant que couverture du projet. L'utilisation de texte sur la couverture n'est pas autorisée.

Caractéristiques : format JPG, dimensions 1920 x 1080 pixels, 300 ppp, format paysage, taille maximale 10 Mo, aucun texte.

Nom du fichier : Cover_TeamID

Le Team ID et les modèles (A1, couverture, rapport) seront envoyés par courriel au chef d'équipe après confirmation de l'inscription. Les textes doivent uniquement être rédigés en anglais. Tous les projets doivent être fournis aux formats demandés. Le Team ID ne doit figurer sur aucun projet sous peine d'exclusion. Le Team ID reçu après l'inscription doit exclusivement être utilisé pour nommer les fichiers (A1, couverture, rapport), comme indiqué ci-dessus. Les projets envoyés dans des formats autres que ceux demandés seront exclus (motifs d'exclusion).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués par le jury qui tiendra compte des paramètres suivants :

1) Qualité architecturale

Originalité et innovation du processus de conception pouvant en plus mener à une conception architecturale répondant aux besoins fonctionnels, sociaux et formels stipulés dans le projet.

2) Construction et matériaux

Le choix d'une technologie de construction et de matériaux de construction durables et respectueux de l'environnement pour un modèle architectural pouvant également être auto-construit, et ce, avec des ressources locales.

3) Flexibilité et intégration dans l'environnement

La capacité de la conception architecturale à s'adapter aux différentes activités présentées dans le projet et à s'intégrer dans son contexte social et environnemental.

Les mentions ne sont pas cumulables. Des mentions seront attribuées aux projets n'occupant aucune des trois premières places et ayant reçu le plus grand nombre de mentions de la part du jury. Les mentions honorables sont sélectionnées par l'association et/ou le présid-

ent du jury.

Les projets en compétition pourront, avant d'être présentés devant le jury, être présélectionnés par l'association ou par une commission appropriée sur la base des critères d'évaluation, du respect des exigences du concours, de la faisabilité technique et économique, de l'originalité de la proposition, de la clarté de la présentation, de la compatibilité avec le thème du concours et de la qualité architecturale de la proposition de conception.

FAQ

Le site Internet du concours offre des réponses aux questions fréquentes. Les participants pourront demander de plus amples informations pendant toute la durée du concours et avant la date limite à l'adresse électronique suivante : info@kairalooro.com.

Les réponses seront publiées exclusivement en anglais dans la section « FAQ ». Les questions similaires à celles déjà présentées sur le site n'obtiendront pas de réponse.

LE CONCOURS KAIRA LOORO

Kaira Looro est un événement architectural à but non lucratif, organisé par l'association humanitaire Balouo Salo, qui s'adresse principalement aux étudiants et jeunes architectes, ingénieurs ou designers. Le nom du concours est tiré du mandingue. Les Mandingues sont une ethnie présente dans tout le Sénégal, en Gambie, en Guinée et au Mali. Son nom signifie « construire la paix » ou « architecture pour la paix » ; autrement dit, c'est une approche visant à construire un environnement favorable où règne la paix.

L'objectif de cet événement est de sensibiliser la communauté internationale aux sujets humanitaires, tout en collectant des fonds pour construire des projets caritatifs auxquels sont reversés les bénéfices.

L'objectif du concours est également d'offrir une visibilité internationale et des opportunités de développement professionnel à de jeunes architectes talentueux.

Le concours favorise une approche durable et encourage la recherche d'une architecture capable d'apporter une réponse concrète au changement climatique et aux crises humanitaires.

Le projet gagnant sera évalué et, s'il y a lieu, construit en tant que projet caritatif par l'association Balouo Salo, qui vérifiera sa faisabilité technologique, humanitaire et économique dans le contexte du bénéficiaire. L'organisation pourra alors se réserver le droit de modifier la conception pour la rendre plus viable en impliquant les gagnants, et en reconnaissant, dans tous les cas, que les membres de l'équipe sont les créateurs du concept architectural. Lorsque la con-

ception ne répondra pas aux critères de l'association, cette dernière pourra utiliser un autre projet récompensé.

La construction sera cofinancée par les bénéfices du concours qui proviennent des frais d'inscription et qui sont donc un don de charité. Tous les projets récompensés sont considérés comme des dons à l'organisation Balouo Salo, qui peut également les construire, les partager et les donner à d'autres associations, institutions partenaires et ministères engagés en faveur du développement des communautés rurales en Afrique.

Il s'agit d'un concours à but non lucratif et la totalité des bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives.





Winner of Kaira Loro 2020 - Project by Aleksandra Wróbel, Agnieszka Witaszek, Kamil Owczarek from Poland



Winner of Kaira Loro 2019 - Project by Changze Cai from China



BALOUO SALO

Balouo Salo est une organisation caritative indépendante dont l'objectif est de résoudre les urgences sociales, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées dans les pays en développement et de sensibiliser la communauté internationale aux questions d'urgence, de changement climatique et des droits de l'Homme. Les mots « Balouo Salo » proviennent de la langue mandingue, l'ethnie majoritaire dans la zone d'intervention de l'organisation, et ont été choisis par le chef de village d'une localité du sud du Sénégal. Ils signifient « un pont pour la vie ».

Parmi les principales actions humanitaires de l'organisation, on retrouve :

- favoriser l'accès à l'eau potable en construisant des infrastructures telles que des barrages, des puits et des forages équipés de stations d'épuration qui fournissent gratuitement de l'eau purifiée afin de limiter les risques sanitaires ;
- améliorer la santé publique en construisant des installations, des infrastructures et en faisant don de matériel médical, ainsi qu'en formant le personnel de santé et la communauté ;
- protéger le droit à l'éducation par des projets qui améliorent le système scolaire en construisant ou en rénovant des écoles, en formant les étudiants et le personnel enseignant, et en faisant don de matériels et fournitures scolaires ;
- mener des actions de communication et de formation sur les droi-

ts de l'Homme, la lutte contre les discriminations et les inégalités, en cherchant à créer une société fondée sur la justice et l'égalité des droits ;

- impliquer les communautés locales et internationales dans les activités et les projets au moyen de conférences et de séminaires, mais aussi pendant les opérations de construction, afin de créer une prise de conscience et une responsabilité sociale.

Tous les projets de Balouo Salo sont développés et mis en œuvre avec l'implication directe de la communauté bénéficiaire, afin d'atteindre l'objectif ultime d'autosuffisance, et sont entièrement financés par des dons privés et des événements de collecte de fonds, notamment « Kaira Looro ».

Images:
Les projets humanitaires de Balouo Salo - www.balouosalo.com







REGLEMENT

1. Conditions de participation

1.1. Ce concours intitulé « Kaira Loooroo » est une collecte de fonds organisée par l'association « Balouo Salo » pour soutenir ses projets humanitaires.

1.2. Le concours est ouvert à toute personne souhaitant s'inscrire.

1.3. Ce concours est un « concours d'idées » et n'est pas considéré comme un prix conformément à l'article 6 du décret présidentiel 430/2001.

1.4. Chaque participant doit avoir entre 18 et 35 ans au moment de l'inscription, sur vérification d'une pièce d'identité en cours de validité.

1.5. Les données personnelles de tous les participants seront traitées exclusivement aux fins des activités liées à cet appel à concours conformément au décret législatif n° 196/03. Tout refus de traitement de ces données personnelles entraîne l'impossibilité de participer à cet appel à concours.

1.6. L'association « Balouo Salo », conformément à la législation en vigueur sur la vie privée, est autorisée à vérifier les données fournies par les participants en demandant la copie d'une pièce d'identité.

1.7. Les participants sont seuls responsables de la véracité et de l'exactitude des données fournies. L'association « Balouo Salo » décline toute

responsabilité à cet égard.

1.8. L'annonce et le règlement sont pleinement acceptés par tous les participants au concours au moment de leur inscription.

1.9. Le lieu de juridiction compétent en cas de litige est Catane, en Italie.

2. Modalités de participation

2.1. Pour participer au concours « Kaira Loooroo », il est possible de s'inscrire de manière individuelle ou en équipe.

2.2. En cas de participation en équipe, un maximum de 5 participants est autorisé et au moins un des membres doit avoir moins de 35 ans au moment de l'inscription. Le chef choisi par l'équipe est la seule personne autorisée à interagir avec les organisateurs du concours « Kaira Loooroo », sauf si, en cas de besoin, cette tâche doit être attribuée à un autre participant.

2.3. Une fois l'équipe inscrite, sa composition ne peut pas être modifiée, sauf en cas de problèmes de santé avérés.

2.4. Les participants au concours peuvent utiliser le matériel mis à disposition par l'association « Balouo Salo » exclusivement pour développer leur projet, sauf sur demande et autorisation préalable de l'association « Balouo Salo ».

2.5. Les participants ont l'interdiction de diffuser du matériel en rapport avec leur projet avant publication de la liste des gagnants.

2.6. En acceptant ce règlement, les participants s'engagent à faire preuve de loyauté et d'équité envers les autres participants ainsi qu'envers l'association « Balouo Salo ».

2.7. En participant au concours, les candidats s'interdisent tous propos ou comportements racistes et/ou discriminatoires envers les autres

¹. En vertu de l'article 6 lettre a) du décret présidentiel italien n° 430/2001, le « Concours Kaira Loooroo » n'est pas considéré comme un prix étant donné que l'objectif est de présenter des projets et des études de nature commerciale ou industrielle pour lesquels la remise d'un prix à l'auteur de l'œuvre choisie sert à reconnaître les activités et les travaux réalisés ainsi que son engagement, mais sert également d'encouragement dans l'intérêt général.

participants et/ou l'association. Les participants sont dans l'obligation d'éviter tout comportement pouvant nuire à l'image des participants et/ou de l'association « Balouo Salo ». Toute violation de ces principes sera traitée par les autorités compétentes.

3. Clauses d'exclusion

Les projets suivants sont exclus du concours « Kaira Loooro » :

3.1. Les projets présentés dans d'autres langues que l'anglais.

3.2. Les projets contenant des marques d'identification des participants.

3.3. Les projets incomplets ou non conformes. Un seul dossier nommé de manière non conforme aux indications de l'annonce du concours est une cause d'exclusion du projet présenté.

3.4. Les projets téléchargés après les délais indiqués dans l'annonce du concours.

3.5. Les projets présentés par une équipe dont aucun des membres n'avait entre 18 et 35 ans au moment de l'inscription.

3.6. Les projets diffusés avant la publication de la liste des gagnants.

3.7. Les projets considérés comme ne reposant pas sur la seule ingéniosité des participants.

3.8. Les projets qui violent l'une des règles et des conditions listées dans l'annonce du concours.

4. Frais d'inscription

4.1. Des frais d'inscription sont demandés pour chaque projet.

4.2. Il est possible de proposer plus d'un projet : un chef d'équipe différent doit être désigné pour chaque projet présenté.

4.3. Compte tenu du caractère humanitaire de cette initiative et du

fait que les frais d'inscription sont entièrement reversés à l'association « Balouo Salo », les frais d'inscription sont non remboursables, quel que soit le résultat du concours.

4.4. Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursables.

5. Participants au concours et présélection

5.1. Les organisateurs peuvent modifier les délais du concours pour veiller à ce que ce dernier se déroule dans de bonnes, ou de meilleures, conditions.

5.2. L'association « Balouo Salo » ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du serveur. Les participants sont donc invités à s'inscrire et à télécharger les projets bien avant la fin des délais fixés dans l'annonce du concours.

5.3. Si nécessaire, l'association « Balouo Salo » peut procéder à une présélection des projets en se basant sur deux éléments : premièrement, les critères d'évaluation indiqués dans la section « Critères d'évaluation » de l'annonce du concours ; deuxièmement, le respect de la finalité humanitaire du concours « Kaira Loooro » et de l'association « Balouo Salo ». Cette présélection sera effectuée par les membres de l'association « Balouo Salo » elle-même ou par un comité délégué.

6. Le jury

6.1. La décision du jury et de l'association « Balouo Salo » est définitive, il n'y a pas de droit de réclamation.

6.2. Les membres du jury jouent leur rôle en faveur de l'association « Balouo Salo » à titre bénévole au vu de sa vocation humanitaire. L'association « Balouo Salo » entend opérer dans le but de protéger l'image morale et professionnelle de ses membres et des membres du

jury du concours « Kaira Loro ».

7. Récompenses

7.1. Un seul prix est décerné aux gagnants, qu'ils participent de manière individuelle ou en équipe. Les commissions bancaires et les taxes sont incluses dans le prix. En cas de participation en équipe, le prix est remis au chef d'équipe ou au délégué choisi par l'équipe.

7.2. Les gagnants sont tenus de fournir les documents supplémentaires requis pour les besoins des activités de l'association « Balouo Salo ».

7.3. Les projets choisis seront annoncés sur les canaux de communication et dans le livre officiel du concours, et seront publiés dans les différents médias. Les images, les dessins et les textes des projets gagnants seront à la libre disposition de l'association. Les projets gagnants sont donnés à l'association « Balouo Salo » qui, par conséquent, acquiert le droit de les utiliser et de les reproduire sur n'importe quel canal sans limites de moyens, de temps et d'espace.

7.4. Si l'association « Balouo Salo » décide de procéder à la réalisation effective du projet gagnant, l'association sera autorisée à effectuer des changements et des ajustements afin d'améliorer la faisabilité technique et la durabilité économique du projet. L'éventuelle réalisation de ce projet par l'association « Balouo Salo » n'entraînera aucune obligation envers l'équipe gagnante ou des tiers.

7.5. La réalisation du projet gagnant ou d'autres projets récompensés sera communiquée au chef d'équipe de l'équipe gagnante.

7.6. Le droit de paternité du concept architectural est toujours respecté en tant que droit indisponible.

8. La « bourse de stage »

8.1. La durée, les méthodes et la période du « stage » au cabinet d'architecture dépend de la disponibilité de ce dernier. L'entreprise d'accueil peut demander le CV et le portfolio de l'équipe gagnante ainsi qu'un entretien pour vérifier ses compétences académiques et/ou professionnelles. Un entretien sera requis avant de commencer le stage. En cas d'échec à cette étape de sélection, l'association « Balouo Salo » ne sera pas tenue pour responsable.

8.2. Les frais de déplacement sont à la charge des gagnants. La récompense ne peut être remise à une personne ne faisant pas partie de l'équipe du projet.

8.3. Le stage doit être réalisé dans un délai d'un an à compter de la publication des résultats du concours. Les frais de déplacement sont à la charge du(des) gagnant(s).

9. Propriété intellectuelle

9.1. Les projets soumis doivent être originaux et reposer exclusivement sur l'ingéniosité des participants. Une fois présentés, ils sont considérés comme tels par l'association « Balouo Salo » qui est exonérée de toute responsabilité vis-à-vis de tiers.

9.2. La propriété intellectuelle (se référant exclusivement au concept architectural) de chaque projet récompensé est partagée de manière égale entre tous les membres de l'équipe.

9.3. L'association « Balouo Salo » se réserve le droit d'évaluer et d'exclure tous les projets non conformes en cas d'allégations ou d'accusations de plagiat contre les projets récompensés.

10. Clauses de non-responsabilité

Les organisateurs du concours « Kaira Loro », les membres de l'asso-

ciation « Balouo Salo » et les membres du jury sont exonérés de toute responsabilité dans les cas suivants :

10.1. Utilisation d'informations fausses ou incorrectes par les participants.

10.2. Comportements violents, racistes ou désobligeants de la part des participants envers d'autres participants ou des tiers.

10.3. Violation des clauses Plagiat et/ou Droits d'auteur par les participants.

10.4. Toute action enfreignant le code d'éthique de cette initiative et/ou nuisant à l'image humanitaire de l'association « Balouo Salo », et tout comportement causant des dommages matériels et immatériels aux bénéficiaires des projets humanitaires soutenus par le concours.

10.5. L'association « Balouo Salo » se réserve le droit d'intenter une action en dommages et intérêts devant les autorités compétentes en cas de violation de l'article 10 du présent règlement.

Tous les textes et images de ce document sont protégés par "Copyrights by Balouo Salo" et toute reproduction, permanente ou temporaire, est donc interdite.

CABINETS D'ARCHITECTURE EN JURY



MÉDIAS PARTENAIRES

PLATFORM

archilovers®

CASABELLA

W World
Architecture
Community

T Tectónica


AMAZING
ARCHITECTURE

archiportale®

PROJETO

e-architect

MÉDIAS PARTENAIRES





HUMANITARIAN ORGANIZATION
BALOUO SALO

www.balouosalo.com



www.kairaloro.com